

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 1970

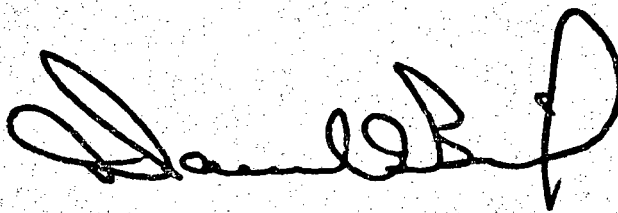
Monsieur Georges-E. Tremblay
Ministre des Transports du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre
le rapport annuel 1970 concernant les activités du mi-
nistère des Transports du Québec.

Veuillez agréer, monsieur le
Ministre, l'expression de mes sentiments les plus dis-
tingués.

Cordialement vôtre
Le sous-ministre adjoint,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Marcel-G. Baril', written in a cursive style.

Marcel-G. Baril

QUEBEC, le 15 mars 1971.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	2
ADMINISTRATION	6
BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES	11
PERMIS SPECIAUX	30
REGIE DES TRANSPORTS.	31
SERVICE AERIEN	34
SERVICE DE L'INFORMATIQUE.	40
SERVICE D'INSPECTION	45
SERVICE MARITIME	46
SERVICE DU PERSONNEL	52
BUREAU DES EXPROPRIATIONS DE MONTREAL.	56
SERVICE DE LA SECURITE ROUTIERE	58

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel 1970 vise à donner un reflet le plus juste possible des activités du ministère des Transports au cours de la période concernée.

Chacune de ses parties ne couvre toutefois pas la même période de douze mois; elle varie selon les services ou organismes en raison de leur mandat propre.

C'est pourquoi, par exemple, le rapport du Service de la Comptabilité couvre l'exercice financier du 1er avril 1969 au 30 mars 1970. Par contre, la Régie des Transports présente son rapport au 30 juin 1970, en conformité au mandat que le législateur lui a donné.

En définitive, dans la mesure du possible, le présent rapport annuel s'efforce de fournir les données les plus récentes, tout en veillant à faciliter la compréhension du travail de chacun des organismes.

Le Ministère n'a pas la prétention de présenter un rapport qui soit d'une haute tenue littéraire ou graphique; il espère simplement donner une image aussi exacte que succincte de son activité de l'année.

INTRODUCTION

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Conscient de l'importance primordiale des transports et des communications dans le développement de toute société, le Gouvernement du Québec créait en novembre 1952 le ministère des Transports et Communications en lui confiant la charge de veiller à toutes ces questions. Il en fut ainsi jusqu'à décembre 1969, alors que fut institué le ministère des Communications avec juridiction dans ce domaine spécifique. Le ministère originel - désormais devenu simplement le ministère des Transports - exerce donc maintenant sa juridiction propre sur toutes les questions relatives aux transports sur le territoire du Québec.

ROLE

Le rôle du ministère des Transports du Québec se situe dans les champs d'activités suivants:

- a) le transport routier dans le Québec
- b) l'administration de la loi des véhicules automobiles, plus communément appelée Code de la route, sauf la surveillance de la circulation routière et la poursuite judiciaire dans les cas d'infractions au Code, ces deux derniers domaines relevant du ministère de la Justice.

c) la surveillance et le contrôle, dans les limites de la compétence du Québec, des entreprises:

- 1 - de transport de voyageurs ou de marchandises par chemins de fer, voies fluviales ou voies aériennes, de transport ou de distribution, par voies de canalisation, du pétrole, de gaz ou d'eau, à l'exception des aqueducs municipaux;
- 2 - de transmission, de distribution, de vente ou de production de gaz, de vapeur, de lumière ou force motrice produits autrement que par l'électricité.

Le ministère est aussi responsable de l'exécution des lois et de l'utilisation des argentés votés par l'Assemblée nationale relativement à des services de transport aérien ou maritime organisés pour le public du Québec en général ou de certaines régions en particulier.

ORGANISATION

A ses débuts, le ministère des Transports (et Communications) ne comprenait que la Régie des Transports et un embryon d'un service d'inspection. Un peu plus tard, en 1958, fut créé le Service de la Sécurité routière.

Depuis une dizaine d'années, le ministère a organisé sous sa responsabilité les régies et services suivants:

- Administration
- Régie des transports
- Service de l'informatique

- Service de l'information
- Service d'inspection
- Service de la sécurité routière
- Service du personnel
- Service aérien
- Service maritime
- Bureau des véhicules automobiles
- Bureau des expropriations de Montréal

Certains de ces services ont affaire directement au grand public et disposent de méthodes et d'équipement modernes pour répondre adéquatement aux exigences de leur tâche.

C'est le cas, par exemple, pour le Bureau des véhicules automobiles qui comprend plusieurs "divisions" soit: l'immatriculation des véhicules, l'émission des permis de conduire, les statistiques d'accidents routiers, le Comité médical consultatif, la responsabilité financière, l'administration et le contrôle. A l'heure actuelle, on compte tout près de 2,500,000 véhicules immatriculés au Québec. Chacune de ces "divisions" joue un rôle essentiel dans le continuel classement et la perpétuelle remise à jour qu'exigent l'immatriculation, l'émission ou le renouvellement des permis de conduire, l'étude des cas spéciaux, etc., dans ces milliers de dossiers.

De même en est-il pour le service de l'information. A l'aide d'une documentation considérable, ce service s'efforce de fournir au personnel du ministère et au public tous les renseignements ou documents possibles.

De plus, en collaboration avec l'Office d'information et de publicité du Québec dont il est le prolongement dans le ministère, le service s'occupe de la diffusion des communiqués et autres documents ainsi que de la publicité requise pour les campagnes de sécurité, etc.

Pour sa part, le Service de la comptabilité du ministère est rattaché au ministère des Finances tandis que le Contentieux relève du ministère de la Justice.

Au total, environ 1,400 personnes sont à l'emploi du ministère et travaillent principalement dans les services de l'immatriculation des véhicules, de l'émission des permis de conduire, etc., afin d'offrir au public québécois - surtout les automobilistes - tous les services gouvernementaux nécessaires en matière de transports dans le Québec moderne.

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

Le service, plus communément connu sous le nom de "services auxiliaires", a été formé officiellement à l'occasion du réaménagement général des divers services du ministère des Transports dans les derniers mois de l'année 1970. Il était devenu nécessaire en effet de fusionner sous une direction unique des unités administratives qui fonctionnaient en parallèles dans différents secteurs du ministère.

Ainsi, les services auxiliaires dont sont d'abord responsables un directeur et un adjoint, se virent confier un mandat bien précis partagé entre trois (3) chefs de division, à savoir:

- 1 - la division de l'approvisionnement;
- 2 - la division de l'équipement;
- 3 - la division du registraire.

La division de l'approvisionnement, ou si l'on veut, le bureau du pourvoyeur, est responsable du traitement et de la négociation de toutes les demandes d'achats du ministère, sauf celles du Service central aérien; ce dernier est indépendant à ce point de vue, étant donné la nature bien spécifique de ses achats qui consistent surtout en pièces et accessoires pour les avions, ce qui exige des connaissances techniques assez particulières.

Le chef de la division de l'approvisionnement est responsable des achats et de l'inventaire des articles de bureau, du formulaire, des permis et des plaques d'immatriculation. Il administre un entrepôt et un magasin. Il est également responsable du bon fonctionnement du réseau téléphonique du ministère et doit également voir à l'entretien de l'équipement et de l'ameublement de bureau.

La division de l'équipement comprend les deux sections suivantes:

- a) - un bureau de poste où est traité tout le courrier expédié par le ministère ou destiné au ministère, y compris l'envoi et la réception de toutes les demandes d'immatriculation et de permis de conduire expédiées ou reçues par le Bureau des Véhicules Automobiles;
- b) - un centre de polycopie où sont reproduits ou copiés par procédé "offset" ou électro-statique, les documents nécessaires aux différents services du ministère. Ce centre est actuellement doté de l'équipement suivant:
 - 1 - une presse "offset" pouvant imprimer 9,000 copies à l'heure;
 - 2 - deux (2) machines à photocopier;
 - 3 - deux (2) inséreuse pouvant mettre quatre (4) documents sous enveloppe, sceller et affranchir 6,000 fois à l'heure;

- 4 - une machine à adresser avec plaques
de carton, à la vitesse de 3,000 à
1'heure;
- 5 - un système à adresser avec plaques
de métal;
- 6 - un couteau à papier électrique;
- 7 - deux (2) brocheuses électriques.

La division du registraire est responsable de la tenue à jour, du classement et de la conservation des dossiers du ministère concernant les infractions à la Loi de la Régie des Transports et l'émission des permis spéciaux de circulation.

Pour donner une idée plus juste des activités de ce secteur de l'administration, connu sous le nom de "services auxiliaires", il faudrait évidemment élaborer des statistiques. Toutefois, en raison du fait que la formation des services auxiliaires ne remonte qu'à quelques mois, les chiffres plutôt embryonnaires que nous pourrions donner ne rendraient peut-être pas une image fidèle des activités.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

B U D G E T

BUDGET

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 1970, le ministère des Transports et Communications a perçu la somme de \$98,654,822., provenant de sources très variées, soit licences, permis, immatriculations de véhicules, honoraires, etc.

Les déboursés pour la même période furent de \$15,059,850.13.

Si l'on compare les revenus de 1968-1969 avec ceux de 1969-1970, l'on peut constater une augmentation de 15.56%, tandis que pour les déboursés l'augmentation est de 10.34%.

Il faut toutefois souligner que les dépenses de l'exercice contiennent une immobilisation de \$2,282,930.66 laissant des déboursés ordinaires de \$12,776,919.47. En regard de ceux-ci, l'augmentation de l'exercice représente 11.67%.

DEPENSES POUR L'ANNEE 1969-1970

(CF: Comptes publics, pages 586 à 591)

<u>ARTICLES</u>	<u>CREDITS</u>	<u>DEPENSES</u>
1- Administration	593,200.	584,540.26
2- Service d'inspection	484,200.	463,519.48
3- Service central de transport aérien	1,567,800.	784,737.01
4- Bureau des véhicules automobiles	8,291,000.	8,238,073.52
5- Service de l'informatique	1,000.	-----
6- Sécurité routière	581,300.	534,801.91
7- Régie des transports	702,700.	653,163.90
8- Régie des services publics	287,200.	198,502.38
9- Bureau des expropriations de Montréal	113,400.	112,664.45
10- Subventions pour fins de transport maritime et aérien	1,066,500	1,066,268.00
11- Conseil supérieur de la sécurité routière	15,000.	-----
12- Dépenses diverses ou imprévues	30,000.	125,766,919.47
5- Loi du ministère des Communications	-----	-----
Total:	13,733,300.	12,766,919.47
13- Dépenses en immobilisations	2,337,200.	2,282,930.66
<u>GRAND TOTAL:</u>	16,070,500.	15,059,850.13

REVENUS POUR L'ANNEE 1969-1970

(CF: comptes publics, page 104)

Privilèges, Licences et Permis

Véhicules automobiles:

Immatriculation et plaques	85,226,713.92	
Permis de conduire	9,188,901.81	
Examens et démonstrations de conduite	866,628.00	
	-----	95,282,243.73

Régie des transports	2,596,592.55
Régie des services publics	31,697.50
Bureau des expropriations de Montréal	75,726.00
Locations diverses	5.00
Formation de moniteurs	650.00

97,986,914.7

Ventes et Services

Listes de propriétaires de véhicules automobiles, de détenteurs de permis de conduire et copies de certificats: 540,197.7

Recouvrements

Dépenses des années antérieures	49,930.63	
Indemnités d'assurance	77,778.80	
	-----	127,709.4

\$ 98,654,822.C

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES

BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES

C'est en 1906 que fut adoptée la première loi régissant les véhicules automobiles au Québec. Cette année-là fut marquée de la première émission des permis de conducteur ou de chauffeur. Il ne s'agissait, à cette époque, que d'une section administrative rattachée directement au ministère du Revenu.

Depuis le début de l'ère motorisée, l'industrie du véhicule automobile a tellement pris d'ampleur que la juridiction du Bureau des Véhicules Automobiles du Québec a nécessité son transfert au ministère des Transports et Communications, en juillet 1961.

Afin de démontrer la croissance rapide de l'industrie de l'automobile et du camion au Québec, voici le total des véhicules immatriculés en 1950, en 1960 et en 1970. En 1950, on en comptait 455,200. Dix (10) ans plus tard, soit en 1960, on en comptait 1,161,599. Dix (10) ans plus tard, en 1970, le nombre de véhicules immatriculés au Québec était presque doublé, soit: 2,396,212.

L'administration du Bureau des Véhicules Automobiles est devenue à la fois complexe et dotée des normes d'efficacité les plus avancées que possible. Devant la croissance du nombre de véhicules automobiles immatriculés au Québec, il a fallu utiliser davantage les machines électroniques, afin de maintenir le rythme d'efficacité parallèlement à cette montée économique.

On trouvera dans les pages qui suivent un résumé de l'activité et des travaux de l'année 1970.

<u>IMMATRICULATIONS EMISES EN 1970</u>		<u>REGISTRATIONS EFFECTED</u>	
	Véhicules de promenade	Pleasure vehicles	1,553,291
	Véhicules de promenade de louage	Pleasure vehicles for hire	29,694
"A"	Autobus (Transport public)	Autobuses (Public transportation)	5,117
"AE"	Autobus (Transport d'élcoliers)	Autobuses (School Children transportation)	9,781
"AP"	Autobus (Transport privé)	Autobuses (Private transportation)	139
"C"	Tracteurs agricoles	Farm tractors	72,363
"CC"	Véhicules de promenade appartenant à des membres du corps consulaire	Pleasure vehicles owned by members of the consular corps	239
"CD"	Véhicules de promenade appartenant à des membres du corps diplomatique	Pleasure vehicles owned by members of the diplomatic corps	62
"E"	Véhicules de promenade valides pour transport d'au plus sept (7) élcoliers	Pleasure vehicles valid for the transportation of not more than seven (7) school children	365
"EC"	Ecoles de conduite	Driving schools	381
"F"	Véhicules de commerce	Commercial Vehicles	169,090
"FR"	Véhicules de remorquage	Tow trucks	2,919
"FX"	Véhicules de commerce de louage	Commercial vehicles for hire	6,004
"G"	Véhicules appartenant à tout gouvernement, à l'exception de celui du Québec, et à certaines institutions subventionnées	Vehicles owned by any government other than that of Quebec and by certain subsidized institutions	17,885
"GP"	Véhicules appartenant au gouvernement du Québec	Vehicles owned by the government of Quebec	7,478
"H"	Ambulances et corbillards	Ambulances and hearses	965
"K"	Véhicules de promenade et camionnettes utilisés dans certaines régions isolées	Pleasure vehicles and small trucks operated in certain isolated localities	4,247
"L"	Véhicules de livraison	Delivery vehicles	20,154
"M"	Motocyclettes	Motorcycles	49,758
"N"	Camions de ferme	Farm trucks	36,643
"P"	Véhicules utilisés exclusivement sur les routes et terrains privés	Vehicles not operated on the public highways and trucks in isolated localities	11,168

<u>IMMATRICULATIONS EMISES EN 1970</u>		<u>REGISTRATIONS EFFECTED</u>	
"R"	Remorques commerciales et privées	Commercial and private trailers	167,271
"RL"	Remorques de livraison	Delivery trailers	15,110
"S"	Motos-neige	Mobile sleighs	88,253
"SN"	Autos-neige et souffleurs à neige	Snowmobiles and snow blowers	795
"T"	Véhicules-taxis	Taxis	13,264
"U"	Remorques de ferme	Farm trailers	79,594
"VE2"	Véhicules de promenade appartenant aux membres de l'Association des radios-amateurs du Québec Inc.	Pleasure vehicles owned by members of the Association des Radios Amateurs du Quebec Inc."	951
"W"	Véhicules ou machineries industriels qui ne peuvent être utilisés pour le transport de marchandises ou de matériaux	Industrial vehicles and equipment which may not be used to transport merchandise or materials	12,811
"WH"	Véhicules munis d'outillage servant exclusivement à l'entretien des chemins d'hiver	Vehicles specially equipped for the maintenance of winter roads and so restricted	1,309
"X"	Commerçants d'automobiles	Motor vehicles dealers	8,471
"IX"	Commerçants d'automobiles (démonstrateurs)	Motor vehicles dealers (demonstrators)	10,640
<u>TOTAL:</u>			<u>2,396,212</u>

1 9 7 0

IMMATRICULATION DES VEHICULES AUTOMOBILES PAR COMTES

REGISTRATION OF MOTOR VEHICLES BY COUNTIES

A) EMISSION AUX BUREAUX

Abitibi-Est et Ouest	39,586
Argenteuil	11,681
Arthabaska	16,432
Bagot	9,171
Beauce	24,242
Beauharnois	17,687
Bellechasse	7,801
Berthier	13,680
Bonaventure	12,994
Brôme	2,877
Chambly	55,746
Champlain	17,209
Charlevoix	10,484
Châteauguay	23,209
Chicoutimi	50,344
Compton	14,692
Deux-Montagnes	28,168
Dorchester	12,666
Drummond	21,607
Duplessis	13,789
Frontenac	11,064
Gaspé	15,468
Gatineau	16,047
Hull	47,002
Huntingdon	7,760
Iberville	13,148

Iles-de-la-Madeleine	3,151
Montréal "Les Iles"	509,269
Joliette	19,796
Kamouraska	9,441
Labelle	11,566
Lac St-Jean	34,261
Laprairie	29,338
L'Assomption	18,192
Laviolette	21,489
Lévis	27,145
L'Islet	7,442
Lotbinière	10,271
Maskinongé	12,011
Matane	17,834
Matapédia	6,908
Mégantic	2,441
Missisquoi	19,558
Montcalm	10,300
Montmagny	10,579
Napierville	9,961
Nicolet	20,613
Papineau	13,678
Pontiac	8,591
Portneuf	17,101
Québec "et les environs"	144,030
Richelieu	15,748
Richmond	19,122
Rimouski	16,171
Rivière-du-Loup	17,205
Rouville	17,078
Rouyn-Noranda	14,801

Saguenay	19,440
Shefford	26,929
Sherbrooke	28,639
Soulanges	8,225
St-Hyacinthe	20,655
St-Jean	15,465
St-Maurice	13,740
Stanstead	16,589
Témiscamingue	7,389
Témiscouata	9,539
Terrebonne	58,738
Trois-Rivières	21,575
Vaudreuil	19,335
Verschères	26,185
Wolfe	3,682
Yamaska	5,676

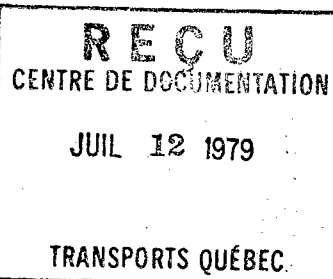
TOTAL: 1,933.446

B) EMISSION POSTALE 443,655

C) COMMERÇANTS D'AUTOMOBILES (X) 8,471

D) COMMERÇANTS D'AUTOMOBILES (IX & 2X)
(démonstrateurs) 10,640

GRAND TOTAL: 2,396,212



- 17 -

Note générale

Le Bureau des Véhicules Automobiles répartit l'exécution de son travail entre de larges unités administratives appelées "division". Celle-ci groupant des "sections".

Division du contrôle

Une comptabilité particulière relève de cette division, dont elle forme une section. On y tient compte de tous les argents perçus: \$113,510,406.58 en 1969-1970, et on y établit les commissions à verser chaque mois aux émetteurs de plaques d'immatriculation.

Il convient de souligner qu'en plus des encaissements ordinaires, la section de la comptabilité s'occupe de la perception des taxes de vente pour le compte du ministère des Finances. Cet item a représenté \$15,091,372.51 au cours de l'exercice 1969-1970.

Cette division perçoit également pour le ministère les droits de la Régie des Transports; en 1969-1970, un montant total de \$2,596,592.55 a ainsi été perçu.

De plus, tous les états de compte permettant aux inspecteurs du Bureau des Véhicules Automobiles de faire l'audit des livres des bureaux d'émission de plaques d'immatriculation sont préparés par cette division.

La même division comprend une section de vérification qui, durant l'année, a manipulé environ 4,300,000 documents.

Division de l'Administration

Cette division s'occupe des tâches essentielles à toute bonne administration. Les approvisionnements, l'entreposage, l'émission de permis et plaques aux garagistes et commerçants d'automobiles, ainsi que le contrôle de l'émission de formules V-8 à tout commerçant d'automobiles relèvent de cette division.

La fabrication, la distribution des plaques d'immatriculation, le contrôle de l'émission, ainsi que la préparation des formules d'inventaire pour l'audition des chiffres des bureaux de plaques d'immatriculation, font également partie des attributions de cette division.

L'inventaire et les statistiques d'émission de plaques, par catégories et régions administratives, sont également fournis par cette même division.

Les services auxiliaires, le bureau de poste, la réception et l'expédition des colis font partie des responsabilités de la Division de l'Administration.

Division de l'Immatriculation

Il y a eu, durant l'année 1970, au Québec, un grand total de 2,396,212 immatriculations de véhicules automobiles de toutes catégories. Aux pages précédentes du présent rapport on aura pris connaissance de la répartition des immatriculations selon les sortes de véhicules et de la répartition selon les régions territoriales.

Le travail de l'année aura requis la manipulation de plus de quatre millions de documents à des fins de classement initial, de sorties pour renseignements et reclassement ultérieur, de relations avec le Service de l'informatique.

Il faut également considérer la très grande quantité d'appels téléphoniques, d'entrevues et de la correspondance très volumineuse auxquels il a fallu donner suite à cette division.

Division des Permis de Conduire

Rappelons que le renouvellement des permis de conduire incombe à cette division; le chef est responsable, auprès du directeur du Bureau des Véhicules Automobiles, sur le plan technique et administratif, de l'application des procédures correspondant aux dispositions du Code de la route.

L'article 24 du Code de la route établit que les permis de conduire sont renouvelables au cours d'une année impaire. En 1970, année paire, le nombre de demandes de renouvellement de permis, fut, par conséquent, de beaucoup inférieur à celui de l'année antérieure, se limitant aux personnes qui, pour une raison quelconque, ne l'avaient pas renouvelé au temps prévu. La division a, en outre, émis des permis aux candidats préalablement qualifiés aux examens de compétence. En 1970, un total de 410,071 permis furent émis ou renouvelés. Ce total se répartit ainsi:

A) EMISSION A LA SUITE D'UN EXAMEN: 372,150

B) RENOUVELLEMENTS: 37,921

GRAND TOTAL: 410,071

A la fin du mois de décembre 1970, d'après la division de l'informatique, 2,173,836 personnes détenaient un permis de conduire du Québec. Ce tableau alors fourni détermine le nombre et la catégorie des permis émis aux personnes du sexe masculin ou féminin. Le même rapport, donne en pourcentage la moyenne des conducteurs et chauffeurs, selon leur sexe.

La première préoccupation de la Division des permis de conduire ne consiste pas seulement à l'encaissement des honoraires ni à l'émission proprement dite des permis de conduire. Elle est plutôt de s'assurer que toutes les personnes qui détiennent un permis possèdent vraiment les qualifications pour conduire un véhicule automobile en toute sécurité pour elles comme pour les usagers de la route en général.

En conséquence, certaines dispositions ont été prises depuis l'an dernier afin de rendre plus sévères les examens exigés des candidats à un nouveau permis de conduire.

Cette année une réduction d'activités par rapport à l'émission des permis a donné l'occasion ou de poursuivre des programmes laissés en suspens, ou d'en élaborer de nouveaux, toujours centrés sur des objectifs de sécurité routière.

A) CONDUCTEURS AGES DE 70 ANS ET PLUS

Suivant les dispositions de l'Arrêté en Conseil #418, du 14 février 1961, en 1968, pour la première fois, 15,996 conducteurs, âgés de 70 ans et plus, ont été convoqués aux examens de compétence, en plus d'avoir l'obligation de fournir un rapport médical. Ce programme a été poursuivi au printemps 1970, en adressant 17,607 (P4-EX) avis de rappel.

On constate donc que 10,355 conducteurs ont réussi les épreuves de qualifications requises. Par contre, 771 personnes ayant décidé de ne plus conduire un véhicule automobile ont retourné leur permis; 397 cas de décès ont été rapportés. Le Comité médical consultatif a jugé nécessaire, pour des motifs d'ordre médical, de recommander l'annulation de 98 permis. Finalement, des dispositions ont été prises pour ne pas renouveler, en 1971, les permis de 5,986 personnes qui se sont abstenues de passer les examens demandés.

B) AVIS DE RAPPEL (P-54) AUX PERSONNES N'AYANT PAS RENOUVELÉ LEUR PERMIS POUR LES ANNEES 1969-1971

Au début du printemps, des avis de rappel furent expédiés aux 74,134 personnes qui n'avaient pas encore renouvelé leur permis.

Exactement 10,502 personnes en ont profité pour renouveler leur permis; par contre 21,303 avis ont été retournés par le ministère des Postes, avec l'annotation "adresse inconnue"; 1,395 personnes étaient maintenant en possession d'un permis obtenu dans une autre province où elles ont établi résidence; 4,200 cas de décès ont été rapportés; 1,508 personnes ont avisé le ministère qu'elles avaient discontinué de conduire un véhicule automobile.

C) CONVOCACTION POUR EXAMEN MEDICAL ET DE COMPETENCE AUX
CHAUFFEURS D'AUTOBUS DES COMPAGNIES DE TRANSPORT PUBLIC

Quelque 477 compagnies privées, y compris la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, furent informées du projet du ministère concernant les chauffeurs susmentionnés et à chacun furent expédiés les avis leur indiquant par quels moyens leurs chauffeurs devaient se qualifier.

Des chauffeurs d'autobus d'écoliers furent, au cours de la même période, soumis aux mêmes examens, de sorte que 6,649 chauffeurs composant les groupes concernés ont établi leur compétence.

Ceci revient à dire que tous les permis renouvelés ou accordés aux chauffeurs d'autobus seront de la catégorie 1 et de la classe "A".

D) NOUVEAUX PERMIS DE CONDUIRE

Des modifications importantes font que maintenant les permis sont émis en trois (3) catégories déterminant des classes et spécifiant le genre de véhicule qui peut être conduit par chaque détenteur de permis. Les certificats et formules ont été conçus de façon à y ajouter plusieurs restrictions, de sorte que celle-ci pourront être inscrites à l'impression du permis, sans avoir, à l'exception de cas bien particuliers, à compléter comme autrefois les permis au dactylographe.

SECTION CORRESPONDANCE

Il incombe à cette section de solutionner les cas qui lui sont référés. Il est intéressant de noter ici l'évolution survenue dans les moyens de communications et surtout les appels téléphoniques plus fréquents.

SECTION EXAMENS DE CONDUITE

Le territoire québécois est desservi par 46 bureaux d'examens de conduite et durant une période de sept (7) mois, trois (3) unités mobiles, plus une unité spéciale ont séjourné périodiquement dans les endroits éloignés des centres desservis par nos bureaux. Aux candidats admis à ces unités furent émis 4,132 permis d'apprentissage, 6,603 permis de conducteur et 1,350 permis de chauffeur. Un total de 12,085 permis furent donc accordés aux candidats inscrits dans les 43 centres visités.

SECTION CLASSEURS ET RENSEIGNEMENTS

Depuis son intégration au nouveau service des renseignements, soit durant cinq (5) mois d'activités seulement, cette section a répondu à 82,732 demandes de recherches et renseignements et procédé à la classification de 188,340 documents.

SECTION CONTROLE DES DOCUMENTS

Cette section sert de point de liaison entre la division des permis de conduire et le service informatique. Elle a pour tâche de vérifier et corriger, s'il y a lieu, tout document qu'elle transmet à ce service.

SECTION VERIFICATION DES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS

Les employés de cette section vérifient les demandes de renouvellement de permis reçues dans le courrier, ainsi que les chèques et mandats de banque ou de poste joints à ces documents. Tout document retourné à l'envoyeur est accompagné d'une lettre (formulaire) motivant cette décision et à l'effet d'indiquer à l'intéressé la bonne façon de compléter les documents exigés.

Division du Contrôle Médical

Le Comité Médical Consultatif agit comme aviseur du directeur du Bureau des Véhicules Automobiles pour tous les cas médicaux ou para-médicaux qui pourront lui être soumis.

Au cours de l'année 1970, un total de 37,958 dossiers ont été traités à la Division Contrôle Médical, pour étude de dossiers médicaux, soit 7,078 dossiers de plus qu'en 1969.

Sur les 37,958 dossiers seulement 4,527 furent référés au Comité Médical Consultatif. Par rapport aux années antérieures 1967 et 1968 où la totalité des dossiers étaient étudiés par les membres du Comité Médical Consultatif, et 1969, où 11,681 dossiers, soit 37.8% étaient référés au Comité, en 1970, on remarque une autre diminution des dossiers traités par les spécialistes du Comité Médical Consultatif, soit 13.5%.

Cette diminution est due à une plus grande expérience du personnel et aux instructions précises du Directeur médical, sur ces questions.

Des 37,958 dossiers médicaux étudiés en 1970, 24,094 de ces dossiers furent acceptés, 330 rejetés, 129 rejetés temporairement (à reconsidérer dans une période n'excédant pas deux (2) ans) et 26 maintenus, (c'est-à-dire rejetés ou acceptés avec les mêmes restrictions). Enfin, 13, 379 correspondances ont été effectuées, afin de compléter et régulariser les dossiers médicaux.

Division des Bureaux extérieurs

Cette division est formée de trois cent soixante-cinq (365) bureaux répartis comme suit:

Bureau combinés (émission et examens)	31
Bureau d'examens de conduite simples	13
Bureaux d'émission de licences simples	7
Bureaux d'examens de conduite sans rémunération	2
Bureaux d'émission de licences à commission	159
Vendeurs d'automobiles sans rémunération	146
Sûreté du Québec	3
Clubs Automobiles	3
Hydro-Québec	1

Au cours de cette année fiscale, les onze (11) agents principaux du ministère ont fait dans ces bureaux huit cent quatre-vingt-quinze (895) auditions des livres.

Il faut également noter que deux (2) nouveaux bureaux d'émission de licences à commission et cent quatorze (144) vendeurs d'automobiles, sans rémunération, ont été inaugurés, alors que quatorze (14) bureaux d'émission de licences, à commission, ont été transférés.

Division de la Responsabilité financière

La division Responsabilité financière est chargée de l'application de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles.

A cet effet, elle doit voir à suspendre les permis de conduire des individus condamnés pour certaines infractions au Code criminel et au Code de la route et à suspendre, également, les permis de conduire et les immatriculations de véhicules de toutes personnes impliquées dans un accident d'automobile sans assurance ou condamnées par jugement à payer les dommages causés dans les accidents.

Depuis le début de l'application de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, le directeur du Bureau des Véhicules Automobiles dans les cas de suspensions pour infractions, imposait une période d'un minimum de trois (3) mois. Cette procédure, passablement contestée depuis nombre d'années, a entraîné la prise d'injonctions de la part de certains individus suspendus et à la suite des jugements rendus dans ces causes, les procédures du ministère ont été modifiées.

De plus, la division Responsabilité reçoit de tous les corps policiers de la Province les rapports d'accidents d'automobiles et établit des statistiques à partir de ces rapports.

Suspensions

Un total de 46,643 suspensions de permis ont été imposées en 1970, à la suite d'accidents sans assurance, de jugements rendus à la suite d'accidents et de condamnations pour infractions au Code criminel et au Code de la route.

On remarquera une assez forte augmentation dans le nombre des suspensions. Cette augmentation se situe surtout dans le domaine des suspensions pour accidents sans assurance et dans le domaine des suspensions pour annulation d'assurance par des individus qui devaient demeurer assurés pour une période d'au moins deux ans, après un accident ou une infraction.

En tout, 895 suspensions ont été imposées à la suite de jugements pour accidents. Ce chiffre est à peu près le même que l'an dernier.

La Division a régularisé 28,338 dossiers de suspensions, à la suite d'accidents d'automobiles comparative-ment à 2,509 en 1969.

De plus, 12,713 suspensions de permis ont été imposées à la suite de condamnations pour infractions à certains articles du Code criminel et du Code de la route visés par la Loi de l'indemnisation, ce qui représente une augmentation d'environ 900 suspensions sur celles de l'an dernier. L'infraction qui entraîne le plus de suspensions est toujours celle de "facultés affaiblies".

Enfin, 1,031 suspensions ont été imposées à l'endroit d'individus qui avaient été condamnés pour avoir conduit alors que leur permis était déjà suspendu.

En 1970, la Sûreté du Québec a confisqué 2,620 permis de conduire et 1,852 certificats d'immatriculation, ainsi que les plaques, à des personnes qui avaient omis de retourner au Bureau des Véhicules Automobiles, ces permis, certificats ou plaques, à la suite d'un avis de suspension.

chef de section
Rosaura Bellan

Division de Montréal

Dans la région de Montréal, le Bureau des Véhicules Automobiles est représenté par sept (7) bureaux d'immatriculation et six (6) bureaux d'examens.

Le nombre d'examens subis dans ces divisions est de 168,093, ce qui représente près de la moitié de tous les examens subis dans la Province.

Le service de renseignements, par téléphone, est assuré par six (6) employés qui, individuellement, doivent répondre à plus de 300 appels par jour.

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

PERMIS SPECIAUX

1970

EMISSION DE PERMIS SPECIAUX CONFORMEMENT AUX
DISPOSITIONS DES ARRETES EN CONSEIL #1045 DU
27 MAI 1964 ET #1913, #1916 ET #1917 DU 26
JUN 1969.

PERMIS SPECIAUX EMIS EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS
DE L'ARRETE EN CONSEIL #1045 DU 27 MAI 1964.

A)	GRATUIT	\$2.00	\$10.00	\$25.00	\$50.00	\$75.00	\$100.00
QUEBEC	177	89	1730	131	53	45	238
MONTREAL	179	196	2766	264	279	128	256
	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX:	356	285	4496	395	332	173	494

TOTAL DES PERMIS EMIS: 6,531

TOTAL PERCU: \$134,380.00

PERMIS TRANSITOIRES EMIS EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS
DE L'ARRETE EN CONSEIL #1913 DU 26 JUIN 1969

B) QUEBEC permis à \$10.00 chacun: 272 -
MONTREAL permis à \$10.00 chacun: 222 -
—
494

TOTAL DES PERMIS EMIS: 494

TOTAL PERCU: \$ 4,940.00

C) PERMIS EMIS EN VERTU DE L'ARRETE EN CONSEIL #1916 DU 26 JUIN 1969

Ce genre de permis est émis du bureau de Québec seulement.

permis à \$25.00 chacun: 80 -

TOTAL DES PERMIS EMIS: 80

TOTAL PERCU: \$ 2,000.00

D) PERMIS EMIS EN VERTU DE L'ARRETE EN CONSEIL #1917 DU 26 JUIN 1969

QUEBEC permis à \$50.00 chacun: 58 -
MONTREAL permis à \$50.00 chacun; 227 -
—
285

TOTAL DES PERMIS EMIS: 285

TOTAL PERCU: \$ 14,250.00

GRAND TOTAL: permis émis: 7,390

montant percu: \$155,570.00

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

REGIE DES TRANSPORTS

RÉGIE DES TRANSPORTS

La Régie des Transports (routiers) a été constituée en 1949 comme premier organisme distinct pour le contrôle et la surveillance des entreprises de transport routier exploitant pour le compte d'autrui.

Elle commence une nouvelle année d'activités le 1er juillet de chaque année. Le rapport qui suit couvre donc l'exercice financier terminé le 30 juin 1970.

La Régie se compose d'un président, d'un vice-président, de quatre régisseurs et d'un secrétaire. Le bureau principal est situé à 930, chemin Ste-Foy. Un autre bureau est situé à 1080, rue Amherst, Montréal.

Nombre de détenteurs sous contrôle

Le nombre total de détenteurs de permis de transport ne cesse de progresser à partir des 4,953 énumérés en 1956 jusqu'aux 5,762 en 1970.

Transporteurs routiers pour marchandise	3,848
Transporteurs routiers pour voyageurs	912
Location de véhicules de promenade ou de commerce	919
Transporteurs par eau (marchandises et voyageurs)	75
Transporteurs par chemin de fer	8
	5,762

Nombre de véhicules enregistrés par détenteurs de permis

Le nombre de véhicules enregistrés en 1963 était de 45,018. En 1969, ce nombre est de 73,325 unités.

Les auditions en séance publique

Durant l'année terminée le 30 juin 1970, la Régie a siégé à deux divisions dans dix (10) localités pour enquêter sur les requêtes majeures soumises pour décision. Ces enquêtes en séance publique ont nécessité 139 jours d'audition.

Au surplus, 2,564 autres requêtes ont fait l'objet d'ordonnances en chambre.

Les décisions par ordonnances

La Régie a signifié un total de 3,460 ordonnances durant l'année terminée le 30 juin 1970 dont deux (2) pour le transport par chemin de fer, dix (10) pour les transports par eau, 329 pour la location de véhicules agencés pour le transport de voyageurs et de marchandises, 811 pour les services donnés par autobus, taxis et autos-neige, et finalement 2,308 ordonnances pour le camionnage.

Les états financiers de la Régie

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1970, les services comptables du ministère des Transports nous ont fourni les données relatives aux revenus et dépenses, y compris les prévisions de revenus et le budget des dépenses pour l'année en cours 1970-1971.

Pour l'exercice terminé en mars dernier, les recettes brutes attribuables à la Régie furent de \$2,596,592.55 en regard d'un montant de dépenses ordinaires de \$653,163.90 affecté aux salaires, frais de déplacement, matériel de bureau, etc.

Les communications avec les intéressés

Les tâches préparatoires aux décisions et ordonnances exigent un nombre considérable d'avis de requête et de communications avec les parties en cause. Les précisions obtenues sont essentielles au service juridique et à la Régie afin de coordonner les questions sous examen. Cette procédure permet ainsi des décisions expéditives en vue de la protection de l'intérêt public.

Le bulletin officiel de la Régie a été innové le 2 avril 1970. Ce bulletin comporte toutes les requêtes produites à la Régie et il est adressé à chacun des 5,762 détenteurs de permis de la Régie des Transports.

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

SERVICE AERIEN

INTRODUCTION

Au cours de l'année 1970, notre Service aérien a connu des changements importants en ce qui a trait à son administration et à son opération.

En effet, le 23 juin dernier marquait le départ du capitaine Paul Gagnon, directeur du Service aérien depuis le mois de mai 1960, à qui revient le mérite d'avoir mis en branle les programmes nécessaires pour que le Service aérien soit tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Son successeur, monsieur Claude Bergeron entra en fonctions au mois de septembre 1970. Il agissait auparavant comme conseiller spécial à la direction du ministère.

Dans le domaine des opérations, le Service procéda à l'achat de deux nouveaux aéronefs, soit un Fairchild Hiller F-27F et un hélicoptère de marque Hughes, modèle 500. Ces acquisitions ont permis de donner un meilleur service et plus de sécurité.

Enfin, la livraison des nouveaux appareils destinés à la lutte contre les feux de forêts - les CL-215 - a débuté, et à la fin de mars 1971, le Service en comptait quatre (4) en inventaire. Plusieurs heures de vol d'entraînement sur ces avions ont déjà été effectuées par les pilotes du Service, et les CL-215 seront utilisés dès la saison 1971.

AVIONS

<u>Nombre</u>	<u>Type</u>	<u>Enregistrement</u>
---------------	-------------	-----------------------

AFFAIRES

1	Hawker Siddley DH-125	CF-PQG
1	Douglas DC-3	CF-PQE
1	Fairchild F-27 (depuis sept.1970)	N-1410
1	Beechcraft Super El8S	CF-PQA

BROUSSE

2	De Havilland "Beaver"	CF-PQB
1	(jusqu'à fin Hélicoptère Bell 47J-2 juillet 1970)	CF-PQZ
1	Hélicoptère Hughes 500 (depuis août 70)	CF-PQS

CITERNES

6	PBY-5A "Canso"	CF-PQK CF-PQL CF-PQM CF-PQO CF-PQP CF-PQF
4	CL-215	CF-TXA CF-TXG CF-TUU CF-TUW

HEURES DE VOL

ANNÉE 1970

AVIONS D'AFFAIRES

	<u>Avions</u>	<u>Heures de vol</u>	<u>Milles parcourus</u>	<u>Passa- gers</u>	<u>Milles/ Passagers</u>	<u>Sorties</u>
CF-PQA	Beechcraft	623:55	89,424	798	189,865	417
CF-PQE	DC-3	1,033:10	148,294	2,729	711,322	651
CF-PQG	DH-125	1,006:35	280,903	2,829	791,458	1,140
CF-PQH	F-27F	292:10	58,372	1,300	380,083	244
		<u>2,955:50</u>	<u>576,993</u>	<u>7,656</u>	<u>2,072,748</u>	<u>2,452</u>

AVIONS DE BROUSSE

CF-PQB	Beaver	270:55	26,890	279	49,602	171
CF-PQC	Beaver	365:00	36,858	292	51,926	213
CF-PQS	Hughes 500	172:10	16,202	285	21,541	220
CF-PQZ	Bell 47J-2	270:40	16,815	319	25,877	297
		<u>1,078:45</u>	<u>96,765</u>	<u>1,175</u>	<u>148,946</u>	<u>901</u>

AVIONS-CITRINES

CF-PQF	Canso	293:05	34,366	135	108,427	126
CF-PQY	Canso	169:30	19,535	8	1,322	83
CF-PQL	Canso	317:30	35,914	28	5,592	165
CF-PQJ	Canso	271:00	32,336	21	6,412	111
CF-PQO	Canso	217:55	25,387	19	3,416	97
CF-PQP	Canso	387:55	46,400	240	49,740	189
CF-TKA	CL-215	1:2:15	5,612	4	782	31
CF-TXG	CL-215	16:10	2,393	—	—	15
CF-TUU	CL-215	52:45	7,001	—	—	34
CF-TUW	CL-215	1:7:40	6,735	2	322	35
Total:		<u>1,815:45</u>	<u>215,679</u>	<u>757</u>	<u>176,013</u>	<u>886</u>
Grand total:		<u>5,850:20</u>	<u>889,137</u>	<u>9,588</u>	<u>2,371,707</u>	<u>4,239</u>

REMBOURSEMENT PAR AVION

ANNEE 1970

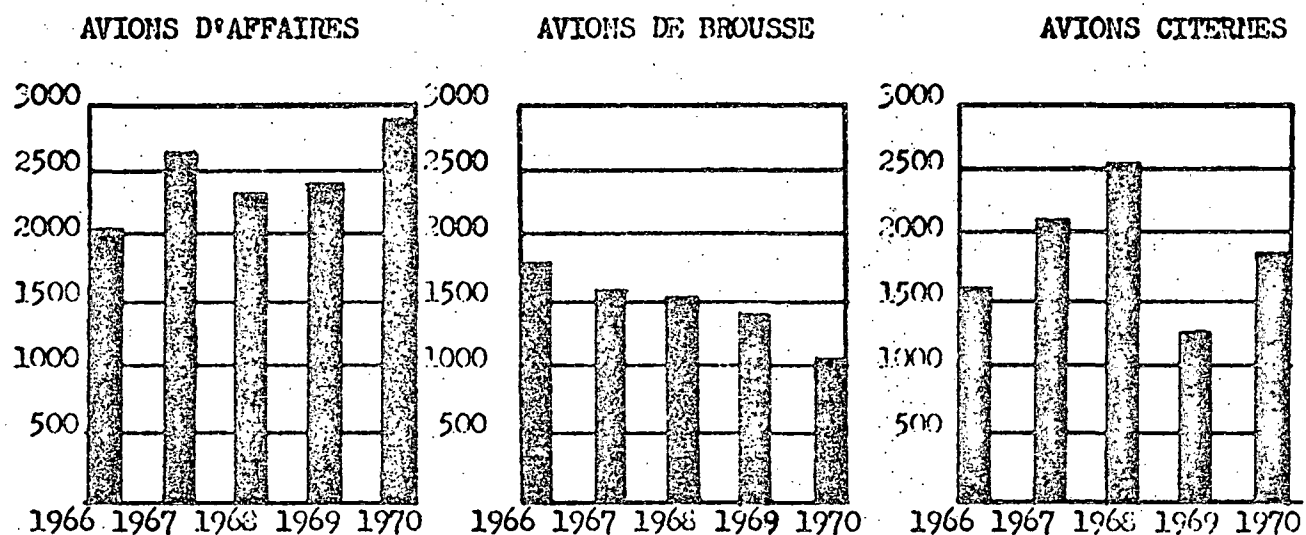
<u>AVIONS</u>		<u>MONTANTS</u>
<u>Avions d'affaires</u>		
CF-PQA	Beechcraft	\$ 31,707.95
CF-PQE	DC-3	89,071.62
CF-PQG	DH-125	94,949.90
CF-PQH	F-27F	28,933.35
<u>Avions de brousse</u>		
CF-PQB	Beaver	15,497.11
CF-PQC	Beaver	20,989.67
CF-PQS	Hughes 500	13,792.50
CF-PQZ	Bell 47J-2	19,443.75
<u>Avions-citernes</u>		
CF-PQF	Canso	67,864.70
CF-PQK	Canso	47,239.68
CF-PQL	Canso	74,072.94
CF-PQM	Canso	59,250.15
CF-PQO	Canso	54,312.64
CF-PQP	Canso	80,968.84
CF-TXA	CL-215	900.00
		\$ 698,994.80

REMBOURSEMENT PAR MINISTERE

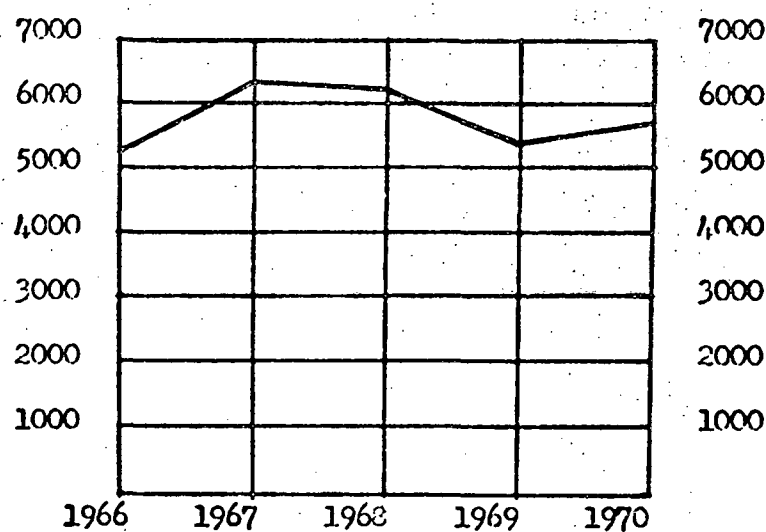
ANNEE 1970

AFFAIRES CULTURELLES	\$ 4,085.83
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	10,925.83
AFFAIRES MUNICIPALES	16,147.50
AFFAIRES SOCIALES	2,202.08
AGRICULTURE ET COLONISATION	11,987.92
COMMUNICATIONS	4,196.92
CONSEIL EXECUTIF	7,052.07
EDUCATION	21,064.57
FAMILLE ET BIEN-ETRE SOCIAL	7,076.26
FINANCES	1,542.08
FONCTION PUBLIQUE	1,666.65
HYDRO-QUEBEC	12,990.06
INDUSTRIE ET COMMERCE	16,059.13
JUSTICE	14,251.95
OFFICE DE PLANIFICATION	964.17
PRESIDENT GENERAL DES ELECTIONS	8,890.83
REVENU	820.83
RICHESSSES NATURELLES	93,337.13
SANTE	29,653.80
SURETE DU QUEBEC	5,760.84
TERRES ET FORETS	334,226.37
TOURISME, CHASSE ET PECHE	30,734.70
TRAVAIL ET MAIN-D'OEUVRE	4,062.08
TRAVAUX PUBLICS	8,806.24
VOIRIE	19,697.05
ETAT DE L'ALABAMA	13,583.33
ETAT DU TENNESSEE	17,208.33
	\$698,994.80

TABLEAU COMPARATIF DES HEURES DE VOL



TOTAL DES HEURES



<u>Avions d'affaires:</u>	2,037	2,691	2,379	2,472	2,956
<u>Avions de brousse:</u>	1,743	1,530	1,502	1,484	1,079
<u>Avions-citernes:</u>	1,636	2,199	2,514	1,356	1,816
<u>Total:</u>	5,416	6,420	6,395	5,312	5,850

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

SERVICE DE L'INFORMATIQUE

RAPPORT ANNUEL.

Au cours de l'année fiscale 1970/1971, le Service de l'informatique du ministère des Transports a effectué plusieurs réalisations tant sur le plan opérations journalières que technologiques.

Dès le tout début du mois d'avril, a débuté la mise en opération du système à accès rapide pour l'enregistrement des dossiers des véhicules automobiles.

Au mois de mai, le Service de l'informatique a procédé à l'installation de 24 téléregistres additionnels et a commencé à enregistrer dans le système à accès rapide tous les dossiers d'immatriculation des véhicules automobiles. Ayant été réalisé dans un laps de temps assez court, l'enregistrement de tous ces dossiers a permis, vers la fin du même mois, de commencer à installer un système à accès direct pour les détenteurs de permis de conduire.

Le Service a alors fait l'acquisition d'une nouvelle pièce d'équipement et au mois d'août débutait la conversion de la filière des détenteurs de permis de conduire. Ce travail fût terminé vers la fin d'octobre. L'achat d'équipement et la modification du système permettant d'effectuer rapidement à l'aide de téléregistres et du système à accès direct l'émission de permis de conduire, certificats d'immatriculation, duplicata, suspensions et levées de suspension, a permis d'installer un système d'information à accès rapide.

On a alors installé trois (3) téléregistres à la centrale d'information du Bureau des Véhicules Automobiles pour les informations aux corps policiers. Ont été jointes à cet équipement plusieurs machines à imprimer et autres dispositifs servant à répondre aux demandes urgentes concernant l'émission des permis de conduire, et des duplicata de permis ou d'immatriculation de véhicule. Le système sert également au Bureau des Véhicules Automobiles pour l'information qui doit être fournie par correspondance concernant l'immatriculation des véhicules.

Un système semblable a été installé à la division de la Responsabilité financière du Bureau des Véhicules Automobiles. Ceci permet à cette division d'effectuer elle-même les suspensions de permis et de plaques d'immatriculation ainsi que les levées de suspension.

Pour le Service de la Sécurité routière, le Service de l'informatique a, comme par les années passées, continué de contrôler les inspections des autobus scolaires et de fournir le détail des déficiences mécaniques constatées pour chaque véhicule suivant l'âge des véhicules inspectés.

De plus, le Service de l'information a coopéré avec le Bureau Juridique du Code de la route du ministère de la Justice en préparant pour ce bureau les avis d'infraction à l'intention des détenteurs de permis de conduire ou des propriétaires de véhicule n'observant pas le Code de la route.

Au début de novembre, le Service a procédé à l'impression d'environ 1,900,000 formules devant servir au renouvellement des plaques d'immatriculation des véhicules pour 1971. La majorité des propriétaires ont pu être joints de cette façon et chacun a eu la possibilité de renouveler ses plaques d'immatriculation par la poste. Un total de 500,000 personnes se sont prévaluées du service postal. L'usage d'un équipement modernisé a permis d'émettre les certificats d'immatriculation très rapidement, soit un délai de un ou deux jours.

Comme par les années passées, les compagnies ou organismes qui le désiraient et qui ont effectué le renouvellement de leurs plaques par la poste ont bénéficié d'un service particulier. On a tenu compte sur le certificat d'immatriculation du numéro d'unité servant à identifier chaque véhicule et permettant de relier facilement le certificat avec le véhicule concerné. On a également effectué le contrôle et l'émission des permis pour les véhicules assujettis à la loi de la Régie des transports.

Chaque année, un très grand nombre de personnes se présentent personnellement au bureau d'émission du ministère pour obtenir leurs plaques et certificats d'immatriculation. On a donc installé deux (2) téléregistres et deux (2) imprimantes permettant ainsi l'émission automatique du certificat d'immatriculation du véhicule enregistré, du duplicata ainsi que du permis de conduire.

Ce service pourra ultérieurement être offert à tous les corps policiers qui en feront la demande. Les ingénieurs du ministère détermineront les modalités d'installation ainsi que l'équipement requis selon le volume de transactions devant être effectuées.

En résumé, les projets prévus en 1970 ont été réalisés et le Service croit pouvoir être en mesure de compléter l'installation du système en 1971.

Ce service pourra ultérieurement être offert à tous les corps policiers qui en feront la demande. Les ingénieurs du ministère détermineront les modalités d'installation ainsi que l'équipement requis selon le volume de transactions devant être effectuées.

En résumé, les projets prévus en 1970 ont été réalisés et le Service croit pouvoir être en mesure de compléter l'installation du système en 1971.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

SERVICE D'INSPECTION

SERVICE D'INSPECTION

1- Vérifications effectuées en 1970 (Québec et Montréal): 8,468

District de Québec.- Résidents de la province: 5,124
Non-résidents: 165
Total: 5,289

District de Montréal.- Résidents de la province: 2,585
Non-résidents: 594
Total: 3,179

Catégorie et nombre de véhicules automobiles ayant fait l'objet de ces vérifications

	<u>Québec</u>	<u>Montréal</u>	<u>Total</u>
Autobus	96	128	224
Autobus scolaire	139	67	206
Véhicule de livraison sous permis de la Régie	1,889	1,432	3,321
Véhicule de ferme	114	42	156
Véhicule de commerce	2,776	813	3,589
Véhicule-taxi	40	38	78
Véhicule de promenade	65	63	128
Véhicule propriété du Gouvernement	5	2	7
Véhicule appartenant à des non-résidents	165	594	759
<u>Total:</u>	5,289	3,179	8,468

2- Rapports d'infractions écrits (Québec et Montréal) 4,530

District de Québec.- Code de la route: 902
Loi de la Régie: 1,626
Total: 2,528

District de Montréal.-Code de la route: 75
Loi de la Régie: 1,927
Total: 2,002

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

SERVICE MARITIME

SERVICE MARITIME

Le Québec paie des subventions aux compagnies de navigation desservant des endroits isolés et des points stratégiques ne pouvant être reliés autrement que par navire depuis 1920.

Les liaisons essentielles de l'après-Première Guerre Mondiale étaient la Côte Nord, du Saguenay à Blanc Sablon, les Iles-de-la-Madeleine et la Gaspésie. A cette époque, les services subventionnés assuraient les communications vitales entre Montréal, Québec et des centres de peuplement isolés qui tiraient leur subsistance des moyennes et grandes pêches. De par leur nature, ces services ne pouvaient compter sur les frets pour combler des dépenses d'opération très élevées occasionnées par l'obligation de maintenir un équipage assez grand pour rencontrer les exigences du transport de passagers.

Les développements miniers de la Haute Côte Nord et l'ouverture de moulins à papier ont, depuis 1945, sensiblement modifié ce tableau économique. Ces développements nécessitèrent la mise en oeuvre de capitaux plus élevés afin d'ouvrir des routes et permettre à l'avion, dont la guerre avait révélé les possibilités illimitées, de relier les grands centres.

La Haute Côte Nord jusqu'à Sept-Iles n'est plus constituée de petits postes à peuplement isolé. Les transformations qu'ont subies ses structures ont triplé sa population. Les grandes industries qui s'y sont implantées ont ouvert des perspectives immenses au trafic fluvial.

Les compagnies subventionnées qui, jusqu'alors, ne pouvaient vivre de leurs frets, auraient pu devenir rentables et se passer de subventions d'autant plus que l'avènement du moteur diesel venait réduire leur coût d'opération. Mais cette manne attira un grand nombre de concurrents qui n'ont pas à faire face aux exigences d'un service régulier et au fardeau du transport des passagers. Ces petites entreprises de navigation attirées par ce trafic nouveau et faisant le transport à des coûts moindres, rongèrent les revenus des entreprises subventionnées; cela fit que, jusqu'à l'ouverture de la route numéro 15, le gouvernement provincial, afin de conserver des services réguliers absolument nécessaires tant en fret qu'en passagers, dût continuer à subventionner les compagnies capables de se plier aux servitudes de tels services.

Depuis que la route numéro 15 se rend jusqu'à Sept-Iles et que le camion, l'autobus et l'avion peuvent assurer des services normaux, le Gouvernement du Québec n'accorde plus de subventions dans le secteur s'étendant à l'ouest de Sept-Iles. Il lui faut cependant assurer les services maritimes de la Moyenne et de la Basse Côte Nord tant et aussi longtemps que la route numéro 15 ne s'étendra pas jusqu'à Blanc Sablon.

Ce développement important de la Haute Côte Nord a modifié également les relations Côte Sud - Côte Nord et de ce fait oblige le Gouvernement du Québec à repenser le système des subventions aux services maritimes entre les deux rives.

PRINCIPES GÉNÉRAUX PRÉSIDANT À L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La Province de Québec a subventionné pendant l'exercice financier 1969-1970, quatorze (14) services maritimes et deux (2) services aériens. Une subvention spéciale de \$25,000. a également été accordée à l'aéroport du Lac Etchemin.

En général, le gouvernement évite de donner deux subventions à des compagnies différentes pour desservir les mêmes points et s'attache à bien définir la nécessité du service et son caractère déficitaire.

Nécessité du service

- a) Revue des autres moyens de transport s'il en existe.
- b) Conséquences de l'introduction ou du retrait du service sur l'économie des régions à desservir.
- c) Analyse des statistiques des frets et des passagers à transporter.
- d) Etudes des taux proposés.
- e) Revue de l'aspect technique du (des) navire (s) à mettre sur les services.
- f) Etudes démographiques des régions.
- g) Importance du service par rapport aux facteurs psychologiques, économiques et sociologiques des régions à desservir.

Aspects financiers du service subventionné

Analyse des montants recommandés ou refusés en fonction:

- a) de l'horaire en vigueur et des taux chargés;
- b) des possibilités du transport;
- c) des difficultés portuaires et climatiques;
- d) des bureaux d'affrètement;
- e) des coûts de revient et des revenus à la tonne;
- f) coût du navire et des transformations s'il y a lieu;

- g) coût d'opérations;
- h) coût d'administration;
- i) coût de la finance;
- j) études des services compétitifs s'il y a lieu;
- k) analyse des personnes ou des compagnies qui demandent des subsides afin de s'assurer qu'elles peuvent donner le service en toute sécurité et selon une saine économie des fonds publics;
- l) longueur du contrat en fonction des coûts et de la nécessité du service.

Des inspections ont été faites sur tous les navires subventionnés en 1969-1970; ces navires ont été trouvés satisfaisants et rencontrent les exigences du ministère des Transports du Québec, section du Service maritime.

Le ministère des Transports est maintenant propriétaire de quatre traversiers: Le LAVIOLETTE, le TROIS-RIVIERES, le RADISSON et le MANIC.

- 1) LAVIOLETTE, immobilisé à Ste-Angèle de Laval; des réparations onéreuses seront nécessaires pour sa remise en service.
- 2) TROIS-RIVIERES, cédé en location à la Compagnie de Navigation Cartier Ltée, pour le service de l'Île-aux-Coudres en période d'été.
- 3) RADISSON, cédé en location à La Traverse de Lévis Ltée, pour améliorer la qualité du service d'été entre Québec et Lévis.
- 4) MANIC, récemment acquis par le ministère des Transports; ce dernier navire peut porter à son bord 43 automobiles et 250 passagers. Il effectue annuellement la liaison entre les rives de Forestville et de Pointe-au-Père. Les propriétaires antérieurs avaient manifesté l'intention de le vendre

à une autre province. De ce fait, le service aurait été paralysé durant l'hiver. C'est pourquoi le Ministère se porta acquéreur du navire.

Le Ministère a également demandé par contrat la construction de deux nouveaux traversiers pour le service Québec-Lévis, les traversiers actuels étant inadéquats. La Compagnie Davie Shipbuilding qui construit les navires s'est engagée à livrer ces navires le 25 mai 1971. Ces bateaux-passeurs pourront respectivement transporter de 65 à 70 véhicules et 700 passagers.

Un service subventionné a été interrompu; il s'agit de celui de L'Ile-aux-Grues - Montmagny. Monsieur Albert Vézina effectuait cette liaison en hiver au moyen de canot à glace.

Un service d'avion a été créé aux Iles-de-la-Madeleine plus précisément entre L'Ile D'Entrée et Cap-aux-Meules. Durant l'hiver L'Ile D'Entrée où vivent environ 400 personnes était isolée du reste de l'archipel, soit durant une période de quatre mois.

En effet, il est normal, et cette politique doit être envisagée dans la perspective d'une régénération économique importante, que le Bas St-Laurent puisse être relié à Baie Comeau et à Sept-Iles par des moyens de transport rapides, économiques et efficaces et cela, durant toute l'année. C'est pourquoi, les subventions gouvernementales aux transports s'orienteront dans les années à venir vers l'établissement, à des points stratégiques, de services de traversiers brise-glace à embarquement et débarquement par les bouts, afin que le Bas St-Laurent puisse concurrencer sur les marchés de Baie Comeau et Sept-Iles les produits en provenance de régions plus favorisées.

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

SERVICE DU PERSONNEL

RAPPORT DU SERVICE DU PERSONNEL - ANNEE 1970

Le rôle du service du Personnel évolue d'année en année à mesure que les procédures s'automatisent et que son champ d'activités s'élargit. A l'heure actuelle il remplit deux fonctions distinctes.

Tout d'abord, il sert de courroie de transmission entre le ministère des Transports d'une part et le ministère de la Fonction publique et la Commission de la Fonction publique d'autre part. La centralisation des données qui en résulte a nécessité une plus grande automatisation des procédures et permet l'application d'une politique uniforme au niveau gouvernemental. Ce domaine recouvre essentiellement le recrutement, les relations de travail et la notation.

Deuxièmement, le service du Personnel est de plus en plus amené à collaborer à la résolution de certains problèmes de gestion interne du Ministère. C'est dans ce domaine que se sont faites la majorité des innovations au cours de l'année. La liberté d'action du service y est très large, même si les objectifs ne sont pas fixés par lui seul. La tendance y est à la personnalisation des rapports et à l'amélioration de la qualité du service rendu. C'est incontestablement dans cette direction qu'aura lieu l'expansion du service dans les années à venir. Dans cette rubrique, on peut regrouper la formation, l'organisation et la promotion.

Cette année a vu émerger deux faits principaux: la structuration par étapes du service et la réalisation d'un certain nombre de projets nouveaux, que la structuration a rendu possibles. Le service a augmenté le nombre de ses agents de gestion du personnel et en compte maintenant quatre, outre le directeur du service; chacun s'est vu attribuer un secteur d'activités: mouvements de personnel, organisation, relations de travail et formation.

Parmi les principales réalisations, on peut citer l'institution d'un système permanent de contrôle des demandes de personnel, la mise au point d'un registre des démissions, l'implantation de la gestion du personnel intégré, la description des tâches des deux-tiers des employés du Ministère, la création et la tenue à jour de l'organigramme - dossier du ministère, la mise sur pied d'un nouveau système de notation, le règlement de tous les griefs qui étaient en attente au début de l'année et l'intensification des interventions dans le domaine des relations de travail, la tenue de cours de perfectionnement et de séances d'information sur les conventions collectives, et enfin la réalisation d'une campagne de cours dans tous les bureaux extérieurs du Bureau des Véhicules Automobiles.

En définitive, cette année a vu le véritable essor du service du Personnel et sa transition définitive du stade passif de contrôleur et de vérificateur à celui beaucoup plus actif de fournisseur de services et de conseils aux employés et aux gestionnaires de notre ministère.

Le tableau de la page suivante illustre la progression du nombre des employés durant les dix-sept (17) dernières années, et leur répartition selon les services. La rubrique "Administration" regroupe les cabinets du ministre et du sous-ministre, le service du contentieux, le service maritime, le service du personnel et les services auxiliaires.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

STATISTIQUES DE PERSONNEL

ANNÉES FISCALES	AUTRES SERVICES	ADMINISTRATION	BUREAU DES EXPLOI- TATIONS DE MONT- TREAL	BUREAU DES VEHICU- LES AUTOMOBILES	INFORMATIQUE	INSPECTION	REGIE DES SER- VICES PUBLICS	REGIE DES TRANSPORTS	SERVICE AERIEN	SECURITE ROUTIERE	TOTAL
1954 - 1955	15						22	75			112
1955 - 1956	45						23	79			147
1956 - 1957	52						22	84			158
1957 - 1958	62						23	82			167
1958 - 1959	67						19	84			170
1959 - 1960	77						20	82			179
1960 - 1961	121						24	85			230
1961 - 1962	146			616			30	81			673
1962 - 1963	159		6	686			28	90			969
1963 - 1964	179		10	735			30	90			1044
1964 - 1965	-	47	10	814		59	27	81	72	30	1140
1965 - 1966	-	51	9	829		57	26	82	72	29	1155
1966 - 1967	-	57	10	766	126	59	25	81	76	47	1247
1967 - 1968	-	59	11	835	151	75	28	88	88	60	1395
1968 - 1969	-	68	10	790	161	65	26	88	86 5 ouvr.	48	1342 5 ouvr.
1969 - 1970	-	77	9	787	165	64	25	89	136 5 ouvr.	48	1405
1970 - 1971	-	83	9	784 1 ouvr.	164	65	-	88	91 5 ouvr.	50	1340
Effectifs autorisés 1971 - 1972	-	108	8	767	162	65	-	83	91 5 ouvr.	48	1334

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

BUREAU DES EXPROPRIATIONS DE MONTREAL

BUREAU DES EXPROPRIATIONS DE MONTREAL

Le Bureau des expropriations de Montréal existe en vertu d'une loi sanctionnée le 20 juin 1962. Il se compose de trois membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil et d'un secrétaire. Le siège de l'organisme est situé à 506 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Avant l'adoption de la loi de 1962, les autorités de la ville de Montréal devaient s'adresser à la Régie des Services publics et ne pouvaient interjeter appel. Depuis, il existe un droit d'appel, d'abord devant la Régie des Services publics, ensuite devant la Cour du Banc de la Reine.

Durant l'année d'audiences terminée le 31 juillet 1970, le Bureau a entendu 1110 causes et a rendu 237 ordonnances en rapport avec celles-ci.

Le montant total des indemnités accordées par le Bureau en compensation des expropriations décrétées s'élève à \$7,036,971.85 pour l'année.

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

SERVICE DE LA SECURITE ROUTIERE

L'EDUCATION ROUTIERE / PAR LES AUXILIAIRES
EN RECHERCHE ET EN INFORMATION

En 1970, l'action de ^{des agents de prévention routière} ~~nos auxiliaires~~ a surtout été rattachée au Programme des Cours de conduite préventive. En effet, leurs services furent retenus en grande majorité par les cours de formation de moniteur en conduite préventive auprès des Jeunes Chambres du Canada français ainsi que la surveillance des cours dispensés par les nouveaux moniteurs et ce, dans les différentes régions de la Province.

Mentionnons à ce chapitre qu'ils ont consacré sept cent douze (712) heures à la surveillance des cours et cinq cent quarante-huit (548) heures à l'enseignement proprement dit, soit la formation des candidats-moniteurs. Mentionnons également que sur les soixante-quatre (64) cours de huit (8) heures donnés aux personnes de compagnies ou organismes, ils ont été les moniteurs dans vingt-cinq (25) de ces cours de huit (8) heures chacun. Dans les cours de recyclage organisés à la fin de 1968-69, ils ont organisé huit (8) sessions pour quatre-vingt-huit (88) heures d'enseignement.

Leur action dans le domaine de la formation des candidats-moniteurs s'est transcrite par la qualification de quatre cent quarante-neuf (449) moniteurs sur un total de cinq cent quarante-neuf (549) inscrits au cours de l'année 1970. Dans le cadre de ce Programme des Cours de conduite préventive, ils ont assuré une présence lors des congrès régionaux tenus par les Jeunes Chambres au cours de l'année. Ils ont également été actifs auprès de certains départements d'éducation permanente ou de d'autres organismes pour mousser l'implantation et la diffusion des Cours de conduite préventive aux détenteurs d'un permis de conduire.

Dans le cadre de ce programme, les neuf (9) auxiliaires en recherche et en information qui constituent le personnel de cette division ont participé occasionnellement à des entrevues à la radio et à la télévision et ce, dans les différentes régions du Québec.

L'activité des auxiliaires a porté toutefois sur d'autres programmes tels que les cours de formation et de perfectionnement à l'endroit des chauffeurs affectés au transport des écoliers à travers la Province (voir tableau ci-annexé), sur notre programme de sécurité à l'intention des jeunes agriculteurs, notre piste miniature d'éducation routière à l'intention des jeunes de 5 ans à 9 ans, la tenue de rallyes de sécurité à l'intention des cyclistes et par leur présence dans les clubs sociaux alors qu'ils ont été invités à prononcer des conférences en une vingtaine d'occasions à plus de 1500 personnes, membres des dits clubs sociaux.

Leurs services furent également retenus dans certains cas à la demande des directions d'institutions d'enseignement secondaire pour des rencontres avec les étudiants et étudiantes de ce niveau d'enseignement pour conférences d'information et projection de films sur la sécurité routière. Quelques-uns de ces officiers furent occasionnellement appelés à effectuer certaines enquêtes relativement à des plaintes dirigées à notre Service, touchant dans certains cas le transport des écoliers, ou encore d'autres aspects se rapportant à la sécurité routière en général.

Vous trouverez suite à ce chapitre, quelques données statistiques se rapportant aux activités précitées.

EDUCATION PERMANENTE 1970
CHAUFFEURS D'AUTOMOBILES

<u>ENDROIT</u>	<u>CANDIDATS</u>	<u>HEURES</u>	<u>DATE</u>
St-Hyacinthe	45	12 heures	14/01/70
Shawinigan	39	12 heures	26/01/70
Valleyfield	37	15 heures	16/03/70
St-Hyacinthe	45	12 heures	23/02/70
Charlesbourg	17	12 heures	22/04/70
Ste-Marie	150	17 heures	20/05/70
Sorel	20	20 heures	18/05/70
Lachute	16	18 heures	06/07/70
Lachute	15	18 heures	03/08/70
St-Viateur	15	14 heures	11/08/70
St-Viateur	15	14 heures	24/08/70
St-Georges de Beauce	19	14 heures	18/08/70
St-Charles	15	14 heures	19/08/70
Charlesbourg	15	18 heures	02/09/70
Beauport	15	14 heures	26/08/70
Lévis	47	18 heures	01/09/70
Granby	66	12 heures	08/09/70
St-Jérôme	16	12 heures	13/10/70
	<u>609</u>	<u>266 heures</u>	

PISTE MINIATURE D'EDUCATION ROUTIERE

<u>Localités</u>	<u>Dates d'opération</u>	<u>Présences</u>
Galeries D'Anjou (Montréal)	9 au 22 juin 1970	3526
Place du Saguenay (Chicoutimi)	30 juin au 16 juillet 1970	3195

CLINIQUES DE SECURITE SUR TRACTEUR DE FERME

Deschambault	21-4-70	54
La Pocatière	6-5-70	43
St-Hyacinthe local	9-7-70	15
St-Hyacinthe régional	29-7-70	15
Trois-Rivières	3-8-70	12
Victoriaville	8-8-70	13
Ile Verte	22-8-70	11
Rimouski local	26-8-70	8
Rimouski régional	27-8-70	14
St-Hyacinthe	9-9-70	13
Québec (finale)	Septembre	18

FORMATION ET ENSEIGNEMENT

Le travail accompli sous ce titre au Service de la sécurité routière en 1970 a consisté en la tenue de cours de formation pour les aspirants-moniteurs en conduite préventive et cours de recyclage sur le même sujet. Ce travail a touché également, de façon très humble cependant cette année, la formation des moniteurs pour l'enseignement de la conduite automobile au niveau secondaire. En effet, un seul cours fut donné aux professeurs de niveau secondaire dû aux négociations qui se sont déroulées dans le cours de 1970 avec les responsables au ministère de l'Education pour une révision des politiques de ce ministère dans la diffusion des cours de conduite automobile aux élèves du niveau secondaire.

Le titulaire de cette division fut d'ailleurs appelé à siéger à plusieurs occasions avec les responsables du ministère de l'Education pour définir de nouvelles modalités d'actions et dans l'implantation de ce programme d'enseignement de la conduite automobile au niveau secondaire. Toutefois, assistance fut fournie à ceux qui dans certaines commissions scolaires ont poursuivi cet enseignement de la conduite aux étudiants. Le titulaire de cette division fut appelé, sous l'égide du CCMTA, à poursuivre ses travaux au sein de l'équipe affectée à la rédaction d'un manuel canadien qui servirait à l'enseignement de la conduite automobile.

La section des écoles de conduite du bureau des véhicules automobiles a fait appel au cours de l'année au titulaire de cette division pour une participation régulière sur les comités d'examens tenus pour les aspirants à l'obtention d'un permis de moniteur en conduite automobile. Ceci résume en bref le travail accompli par cette division. Vous trouverez suite à ce chapitre, le détail des différents cours de formation de moniteur en conduite préventive ou autres organisés au cours de l'année 1970.

- IV -

PROGRAMME DES COURS DE CONDUITE PREVENTIVE

Tel que mentionné précédemment, ce Programme des Cours de conduite préventive a été celui sur lequel a porté en majorité le travail de nos auxiliaires en recherche et en information. Cependant, nous avons au cours de 1970 retenu occasionnellement les services d'instructeurs à l'extérieur de nos cadres afin d'assurer, lorsque nous ne pouvions y déléguer un de nos officiers, la surveillance des cours lorsqu'il s'agissait de nouveaux moniteurs afin de vérifier la qualité de leur enseignement et de les habilitier officiellement comme moniteur. C'est ainsi que ces instructeurs ont fourni trois cent cinquante (350) heures de surveillance pour les cours donnés dans les différentes Jeunes Chambres et quelques-uns d'entre eux ont participé pour un total de quatre cent soixante-seize (476) heures à la formation des candidats-moniteurs pour la diffusion des Cours de conduite préventive. Dans les cours de recyclage, ces collaborateurs ont fourni trente-deux (32) heures d'enseignement auprès des moniteurs.

Dans ce chapitre, vous trouverez donc des statistiques détaillées sur les cours de formation de moniteur tenus en 1970 au sein des cadres de la Fédération des Jeunes Chambres et à l'intérieur de leur division territoriale identifiée par le mot "Régionale". Nous faisons apparaître également la liste des cours de formation de moniteur donnés par nos auxiliaires dans le cadre de l'éducation permanente aux compagnies, ainsi que les cours de recyclage donnés par ceux-ci.

Enfin, nous faisons apparaître la liste des cours de conduite préventive donnés au public par les différentes régionales jeunes chambres ainsi que le détail pour chacune de celles-ci. En complément à ce chapitre, nous donnons un aperçu des deux conférences tenues en 1970 réunissant tous les coordonnateurs régionaux et locaux de nos cours de conduite préventive.

PROMOTION ET PUBLICITE

A cause de l'absence d'un budget adéquat, et pour diverses raisons administratives, la promotion pour les Cours de conduite préventive fut négligable et la publicité non-existante dans les grands média d'information. Le même matériel que l'an dernier fut utilisé avec peu de succès et nous devons, en 1971, trouver une solution pratique à ce problème épineux si nous souhaitons promouvoir ce programme à la satisfaction de l'agent diffuseur, en l'occurrence les Jeunes Chambres du Canada français.

PROGRAMME INTERMINISTERIEL

Au mois de juillet, après avoir sollicité et obtenu des plus hautes autorités leur accord de principe à l'instauration d'un programme qui aurait permis le recyclage de diverses catégories de chauffeurs à l'emploi du Gouvernement.

Il fallut abandonner le projet alors que celui-ci était en bonne voie de réalisation. Le programme, échelonné sur une période de deux années environ, aurait permis à quelque quinze mille (15,000) personnes de suivre les cours. La somme totale des déboursés entraînés par sa mise en application était évaluée alors à vingt-cinq milles dollars (\$25,000.) au maximum. Ce projet, vraisemblablement, n'aura pas de suite immédiate.

AUTRES INITIATIVES

Dans le domaine de la promotion de nos programmes auprès du grand public et des groupes particuliers directement touchés par la sécurité routière, nous avons pris avantage de l'offre de collaboration de Radio-Québec et amorcé avec cet organisme des projets dont nous comptons pouvoir tirer profit au cours de l'an prochain.

En effet, des ébauches de devis furent préparées touchant en particulier des messages radio et télé sur la sécurité en motoneige et à l'intention des diverses catégories d'usagers de la route en fonction des saisons ou d'événements spéciaux tels que les longs week-end de la fête du Canada, la Fête du travail et autres.

Egalement, des projets de production audiovisuelle avec documents d'accompagnement font aussi partie de cet ensemble d'outils et de matériel pédagogique qui seront mis à la disposition des officiers du Service dans l'exécution de leurs fonctions. En plus, une série de treize (13) émissions télévisées d'une durée de 30 minutes chacune font partie des objectifs élaborés avec Radio-Québec pour l'année 1971.

Pour une deuxième année consécutive, nous avons fourni notre collaboration au Club Automobile Québec lors du congrès provincial de sécurité routière réunissant des spécialistes de diverses disciplines venus d'endroits divers du Canada et des Etats-Unis.

Les média d'information ont fait grand état de ces assises tenues au Château Frontenac du 25 au 28 octobre. Le thème du congrès était "Les accidents: désastre ou stimulant économique". Les officiers du Service, ainsi que certains autres du ministère ont participé aux débats durant ces assises qui ont groupé plus de 300 participants.

COURS DE CONDUITE PREVENTIVE
COURS DE FORMATION DE MONITEURS

1970

Nombre de cours donnés:

Jeune Chambres	33	310 candidats
Compagnies Education Permanente	10	139
	TOTAL	449

Recyclage

Sessions de 10 heures

Jeunes Chambres	8	54 candidats
-----------------	---	--------------

Cours C C P au public

Nombre de cours

nombre d'élèves

285

5141

Cours C C P aux Compagnies
et Education Permanente

Nombre de cours

Nombre d'élèves

69

1417

354

6558

Les responsables au niveau provincial de la diffusion des Cours de conduite préventive, conscients de la grande part de responsabilité pesant sur les épaules des coordonnateurs régionaux et locaux ont décidé de les réunir pour mieux les outiller d'une part, et uniformiser davantage les procédures.

Deux sessions générales distinctes furent tenues regroupant les responsables CCP au Québec.

Première session générale

Une centaine de responsables de la diffusion des Cours de conduite préventive se sont réunis au Motel Universel à Ste-Foy pour faire le point sur l'état du programme. Deux journées (28 février et 1er mars) furent consacrées à des ateliers de travail. Au nombre de cinq, ces ateliers ont permis aux participants de toucher en profondeur les principaux aspects de leurs rôles dans la diffusion des cours.

Une vingtaine de spécialistes sont venus présenter soit un exposé ou une conférence, soit prendre part comme panelistes aux études et discussions. Le travail a notamment porté sur l'étude des diverses formules d'éducation aux adultes, la publicité en faveur des cours et le recrutement d'une clientèle ainsi que le manuel du coordonnateur; le tout couronné par les rapports des responsables de chaque région sur l'état des Cours de conduite préventive.

Le président de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, lors du dîner de clôture, n'hésitait pas à déclarer que "cette session avait connue un succès éclatant sur tous les plans".

Deuxième session générale

(18 et 19 septembre 1970)

C'est dans le cadre enchanteur du Manoir du Lac Delage que s'est tenue la deuxième session générale des coordonnateurs provinciaux, régionaux et locaux. Tenue sous la présidence du nouveau président de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, elle constitue une prise de conscience très appréciée des anciens et nouveaux.

La première journée fut consacrée à l'examen de la problématique de la diffusion des cours, depuis le matériel utilisé en passant par les structures d'organisation jusqu'à la question de la relève des coordonnateurs.

La deuxième phase qui eut lieu le dimanche fut consacrée à l'étude des éléments de gestion pour une planification réellement efficace. Concept, étapes, détermination des directives, préparation des plans requis, types de plans, procédures, besoin de revision et de replanification. Tous ces éléments présentés dans l'optique des Cours de conduite préventive constituèrent une révélation qui enthousiasma les participants. Les coordonnateurs de tout échelon avaient encore mieux compris la nécessité de la planification pour une meilleure diffusion des CCP.

INSPECTION DES VEHICULES DE PROMENADE

Cette année, l'inspection des véhicules de promenade s'est accomplie durant la période du 1er juin au 28 août. En tout, neuf (9) centres de vérification furent installés dans des endroits du territoire jugés les plus propices à cette opération annuelle, compte tenu du trafic routier, des facilités disponibles et des alternatives possibles dans l'exécution du programme.

Au total, les techniciens du Service de la sécurité routière effectuèrent 40,037 inspections, soit 29,871 première inspection et 10,166 deuxième inspection.

En moyenne, chaque centre a fait quotidiennement 56.5 inspections au cours de 78.8 jours de travail; mais comme on pourra le constater au présent chapitre, certains jours furent entrecoupés de périodes d'inaction dues au mauvais temps, aux bris d'équipement, ou à des interruptions plus ou moins prolongées dans l'alimentation des centres par les policiers chargés d'y diriger les véhicules à vérifier. En 1969, les mêmes moyennes s'établissaient à 72.2 et 67.8 respectivement, alors qu'elles étaient de 77.5 et 83.0 en 1968.

Les mises au rancart en 1970 se totalisent à 641, alors qu'elles n'étaient que de 304 en 1969, et 70 seulement en 1968. Dans ce secteur important, on peut donc noter un raidissement considérable des moyens d'action pour mettre hors de circulation les véhicules considérés, après inspection, comme danger public. Ces véhicules, faut-il le noter, ne reprendront jamais la route. On trouvera, annexés à ce chapitre, plusieurs tableaux statistiques compilés à la suite des inspections pour l'année 1970 dont l'étude attentive, croyons-nous, devrait pouvoir susciter beaucoup d'intérêt.

COMPILATION DES DONNEES PAR LE SERVICE
DE L'INFORMATIQUE

Au cours de l'année 1970, nous avons marqué un pas de plus dans ce domaine de l'informatique par la compilation des données découlant de nos différents programmes d'inspections de véhicules.

Nous avons maintenant sur ordinateur en plus de notre programme d'inspection des véhicules de promenade, celui de l'inspection des véhicules affectés au transport des écoliers avec informations fournies sur véhicules à contrat avec les commissions scolaires régionales et ceux opérant au niveau des commissions scolaires locales.

Ces programmes nous permettent une information rapide et une compilation de statistiques intéressantes à différents points. Mentionnons à titre d'exemple le cas des véhicules qui sont retirés de la route - une confrontation avec la filière maitresse de l'immatriculation du bureau des véhicules automobiles permet des mises à jour sur cette filière et ce, dans de courts délais.

Le contrôle des avis de 48 heures émis par nos techniciens est également assuré par le Service de l'informatique et les mises à jour périodiques nous permettent une comptabilité précise dans le traitement de ces documents qui sont par la suite, s'il y a lieu, acheminés au bureau juridique du Code de la route du ministère de la Justice.

(ÉTÉ 1970)

VÉRIFICATION MÉCANIQUE DES VÉHICULES DE PROMENADE

CENTRES DE VÉRIFICATION	NUMÉRO DES CENTRES	JOURS DE TRAVAIL	HEURES DE TRAVAIL	HEURES D'INACTION (Fêtes chômées)	HEURES D'INACTION (Pluie ou Brûle)	VÉHICULES INSPECTÉS (Première vérification)	ACCEPTÉS	REFUSÉS	AVIS DE 48 HEURES	MISE AU RANCART	DEUXIÈME VÉRIFICATION	MOYENNE QUOTIDIENNE	TOTAL DES VÉHICULES INSPECTÉS
LONGUEUIL	561414	79	513.5	39	58	2785	962	1823	1665	79	1410	53.1	4195
CANARDIÈRE	201818	77	500.5	39	148	2961	1135	1826	901	66	1230	54.4	4191
MONTMAGNY	141816	80	520.0	39	154	3999	1952	2047	1617	11	675	58.4	4574
CHAMPIGNY	201414	70	455.0	26	117	1770	929	841	649	9	469	31.9	2239
SHERBROOKE	360804	75	487.5	39	114	3501	2109	1392	973	28	827	57.7	4328
BVD MÉTROPOLITAIN	655858	80	520.0	39	70	4215	1952	2263	1348	214	1607	72.8	5822
CHICOUTIMI	941918	79	513.5	39	190	4783	2722	2061	1238	30	1354	77.7	6137
MONTREAL-OUEST	642424	90	585.0	39	135	2677	598	2079	1398	177	1564	47.1	4241
TROIS-RIVIÈRES	430202	79	513.5	39	99	2917	1377	1540	1309	24	946	48.9	3563
AUTRES	—	-	-	-	-	263	158	105	30	3	84	-	347
TOTAL	—	709	4608.5	338	1085	29871	13894	15977	11128	641	10166	502.0	40037

SERVICE D'ENQUETES

Attribuable sans doute à une plus grande pénétration des différentes régions de la Province de la part de nos officiers au cours des dernières années, nous avons reçu en 1970 un nombre appréciable de demandes d'enquêtes ou de plaintes touchant l'état mécanique des véhicules que ce soit véhicules de promenade, véhicules affectés au transport des écoliers, camions et véhicules affectés au transport des passagers. Ces plaintes portaient sur différents aspects tels que vous pourrez en juger par le détail suivant:

Nombre d'enquêtes concernant:

LE TRANSPORT ECOLIER:-	Chauffeurs	Autobus
	11	37
<u>LES VEHICULES DE PROMENADE:-</u>	96 enquêtes	
<u>AUTOBUS DE LIGNE AVEC</u>		
<u>PERMIS DE LA REGIE DES TRANSPORTS:-</u>	10 enquêtes	
<u>CAMIONS DE TRANSPORT:-</u>	14 enquêtes	

INSPECTION DES AUTOBUS IMMATRICULES "A"
(Autobus de ligne)

Action amorcée en fin d'année 1969, nous avons au cours de 1970, plus précisément du 15 janvier au 15 septembre, procédé à l'inspection des véhicules affectés au transport des passagers auprès de plusieurs compagnies de transport urbain et interurbain. Les quelques données suivantes donnent un aperçu des résultats obtenus à la suite de ces inspections.

<u>Bons</u>	<u>Défectueux</u>	<u>Remisés</u>	<u>Rancart</u>	<u>Plaques enlevées</u>
917	827	53	21	28
<u>Transit</u>	<u>48 heures</u>	<u>Etiquettes gommées</u>	<u>Plaques remises</u>	
0	396	1661	7	
<u>Deuxième vérification</u>		<u>Enquêtes</u>	<u>Total Vérifiés</u>	
806		126	<u>2550</u>	
<u>CAMIONS</u>				

36 compagnies visitées 403 camions inspectés

INSPECTION DES VEHICULES MODIFIES

(DUNE-BOGGIES)

Dans le cadre de notre action portant sur l'inspection des véhicules de toutes catégories, nous avons au cours de 1970 procédé sur demandes et avant immatriculation avec l'aide de nos mécaniciens à l'inspection des véhicules modifiés. Cette inspection comprenait tous les item compris dans notre inspection régulière de véhicules de promenade, auxquels nous avons ajouté des exigences particulières telles qu'elles apparaissent sur la formule ci-annexée.

Nous avons vérifié au-delà de trois cents (300) véhicules modifiés dont seulement quatre-vingt (80) furent acceptés pour fin d'immatriculation et de circulation sur nos routes.

Nos mécaniciens furent occasionnellement appelés à inspecter des motocyclettes et mini-bikes avant leurs mises en circulation ou encore quelques motos ayant subi des transformations ou modifications. Ces demandes ont originé en partie de manufacturiers ou encore de marchands qui désiraient rendre conformes leurs véhicules avant de les mettre sur le marché ou de s'assurer qu'ils rencontreraient les normes de notre ministère.

VENTES DE VEHICULES A L'ENCAN

Suite à des demandes formulées par les villes de Montréal et de Québec, nos mécaniciens furent présents lors des ventes à l'encan des véhicules recueillis dans les fourrières municipales des villes précitées pour fin d'inspection et d'évaluation avant que ces véhicules ne soient remis en circulation par leurs nouveaux propriétaires. L'on estime à environ cinq cent (500) le nombre de véhicules inspectés en ces occasions.

TRANSPORT ECOIER

Inspection des véhicules

Si l'on tient compte de l'année civile, l'inspection des autobus d'écoliers s'échelonne sur deux périodes: janvier à juin et septembre à décembre. Mais en raison de l'utilisation des ordinateurs pour la compilation statistique, nous préférons faire état de la période scolaire comprise entre les mois de septembre à décembre 1969, et janvier à juin 1970.

Durant cette période, un total de 10,963 véhicules furent inspectés, soit la totalité des autobus d'écoliers en circulation au moment de l'inspection dans chacune des 64 régionales. Sur ce nombre, 5384 furent acceptés à la première vérification, tandis que les autres durent passer à une seconde vérification ou furent sur le champ soit remis temporairement ou mis définitivement au rancart. *

* Du nombre total des véhicules inspectés, 211 furent remis temporairement, 45 mis définitivement au rancart, 360 ont eu leurs plaques d'immatriculation enlevées et 4498 ont fait l'objet d'avis de 48 heures.

Examen des chauffeurs

Cette phase des opérations couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 1970.

Durant cette période, un total de 2,977 chauffeurs d'autobus d'écoliers furent examinés et 14 rejetés, 7 pour raisons médicales et 7 pour autres inaptitudes à exercer leur métier.